

# AVIS D'ÉCHÉANCE

REFERENCES A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

①

LIBELLÉ MONTANT

*En aucun cas, ce document ne peut servir de quittance.  
Si le contrat est dénoncé ou résilié, ou s'il n'existe pas de contrat, le présent avis  
ne vaut que pour indemnité d'occupation.*

ADRESSE DE LOCATION

②

④

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE EN EUROS ③

Adresse de Règlement :

20, boulevard Paul Peytral  
13292 Marseille Cedex 6

⑥

⑤

UNICIL

- ① Références de votre contrat et coordonnées de vos interlocuteurs pour vos questions administratives ou techniques.
- ② Détail de votre loyer, provisions pour charges et eau, APL ainsi que le solde antérieur à la date d'édition de l'avis d'échéance.
- ③ Montant à régler avant le 5 du mois suivant.
- ④ Adresse principale du contrat de location :  
Si votre contrat porte sur un logement et un garage, seule l'adresse du logement est indiquée.
- ⑤ Talon de règlement avec indication du mode de règlement choisi :  
Ce talon est à nous retourner impérativement si vous réglez par chèque.
- ⑥ Adresse pour toute correspondance.